

# Compte Rendu Conseil Municipal

## Commune de Voué

### Ouverture de la séance du conseil le 31 03 2017 à 19h00

#### Présents :

Alain STEINMANN ; Olivier DESCROIZETTE ; Franck MARIE ; Emmanuelle CHARTON ; Patricia DORSON ; Daniel TRANCHANT ; Dominique RAMOS-LAGE ; Alexandra BARRO ; Philippe THOUARD ; Philippe COSSON ; David BOURQUI

#### Excusés :

Nathalie STEVENIN a donné pouvoir à Alexandra BARRO  
Anne LEBAILLY a donné pouvoir à Dominique RAMOS-LAGE  
Laurik GRANDIDIER a donné pouvoir à Olivier DESCROIZETTE

La séance du conseil débute par la lecture du dernier compte rendu du conseil municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

#### Points à l'ordre du jour :

##### **1. Adoption définitive du RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe que pour respecter la procédure de mise en place du RIFSEEP, il convient de se prononcer définitivement. En effet, le Comité Technique du Centre de Gestion n'a pas eu d'observation à formuler sur le dossier présenté.

Validation définitive du RIFSEEP à l'unanimité du conseil municipal tel que défini lors des séances du 7 octobre 2016 et du 3 février 2017.

##### **2. Indemnités du Maire et des Adjointes**

- a. afin de respecter la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017),
- b. et afin d'accéder à la demande de Monsieur le Maire de baisser son pourcentage d'indemnité,

Les taux d'indemnité pourraient s'établir comme suit :

	Taux maximal autorisé en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux adopté en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	31%	31% jusqu'au 31/03/2017
		25,72 % à compter du 01/04/2017
1er Adjoint	8,25%	8,25%
2ème Adjoint	8,25%	8,25%
3ème Adjoint	8,25%	8,25%

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les dispositions ci-dessus relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

### **3. Modification des statuts du SIVOS de Vouaumont**

Le SIVOS de Vouaumont souhaite modifier ses statuts et prendre la compétence pour l'investissement et le fonctionnement du périscolaire (cantine et activités périscolaires) ainsi que l'accueil collectif de mineurs (centre aéré).

A ce jour, la commune de Voué paierait pour 2017, sans modification de statuts :

- 32 028 € pour l'AFR
- 100 200 € pour le SIVOS de Vouaumont
- 3 920 € pour les NAP

Si la modification des statuts est entérinée, la commune versera une contribution annuelle globale au SIVOS de l'ordre de 131.000 €.

Par 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal adopte les modifications de statuts du SIVOS de Vouaumont.

### **4. Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la Communauté de Communes**

Le pouvoir de police spéciale est conservé par Monsieur le Maire pour :

- La voirie
- L'habitat
- L'assainissement (en délégation SDDEA)
- La réalisation des aires d'accueil des gens du voyage.

Le pouvoir de police spéciale du Maire est transféré à la Communauté de Communes pour :

- La collecte des déchets ménagers.

La validation des pouvoirs de police spéciale du Maire n'est pas soumise aux votes des conseillers puisque ces transferts sont actés par un arrêté du Maire.

## 5. Prix du repas du 14 juillet

Validation à l'unanimité du maintien du prix du repas du 14 juillet pour les personnes extérieures au village, à savoir :

- Adulte : 12 €
- Enfant de moins de 12 ans : 8 €

Validation de la réalisation du repas le 14 juillet midi par 13 voix pour et 1 abstention.

## 6. Examen du compte administratif et du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire a présenté précisément au conseil municipal le réalisé du budget 2016 ventilé poste par poste et expliqué les écarts positifs ou négatifs entre le prévisionnel et le réalisé.

Ce réalisé doit servir de base pour le budget 2017.

Le résultat de clôture du budget 2016 soit **93.276,29 €** correspond au compte de gestion du Comptable du Trésor.

SECTION BUDGETAIRE	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART DU FONCTIONNEMENT AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT A L'ARTICLE 1068 EXERCICE 2016	RÉSULTATS DEFINITIFS	MANDATS EMIS SUR EXERCICE 2016	TITRES EMIS SUR L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT	51 447,45 €		51 447,45 €	57 683,73 €	62 106,46 €	4 422,73 €	55 870,18 €
FONCTIONNEMENT	78 720,59 €		78 720,59 €	432 122,04 €	390 807,56 €	- 41 314,48 €	37 406,11 €
TOTAUX	130 168,04 €	- €	130 168,04 €	489 805,77 €	452 914,02 €	- 36 891,75 €	93 276,29 €

Résultat adopté à l'unanimité ; le conseil municipal n'a pas fait de remarque particulière sur ce sujet.

## 7. Demande de subventions

Mme CHARTON évoque que la subvention à verser à la coopérative scolaire pourrait être prise en charge par le SIVOS dans le cadre de la modification des statuts et être ainsi englobée dans les 131.000 € de contribution à verser. M. le Maire informe qu'il évoquera la question au prochain conseil du SIVOS de Vouaumont.

Le budget des subventions est validé par 10 voix pour (4 voix n'étant pas prises en compte du fait que M<sup>me</sup> CHARTON est Présidente de l'Association ENFANTIFÊTE, M. RAMOS LAGE est Président du club de tennis et détenteur du pouvoir de M<sup>me</sup> LEBAILLY, M. Daniel TRANCHANT Président de l'ASPAV).

Amicale des pompiers de Voué		850 €
Comité de Jumelage	275 € + 40 € x 5 + 100 €	575 €
Comité des Fêtes		1 300 €
Coopérative scolaire de Voué	97 x 20 €	1 940 €
Club de tennis		280 €
Vouaumont bibliothèque (1 € x 668 hab)		668 €
Club de foot de St Etienne		100 €
Un nouveau monde		100 €
L'outil en main		100 €
Association ENFANTIFETE		150 €
Association Sauvegarde du Patrimoine		500 €
Joyeux Barbuisiens		100 €
CCAS		2 000 €
		<b>8 663 €</b>

## **8. Vote des taux de fiscalité**

Après débats, le conseil municipal adopte par 12 voix pour ; 1 contre ; 1 abstention les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation	21,34 %
Taxe Foncière Bâti	16,45 %
Taxe Foncière Non Bâti	21,08 %
CFE	18,76 %

## **9. Budget 2017**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017 ventilé poste par poste.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 :

—> Investissement, équilibre tant pour les dépenses que pour les recettes : 180.672 €

—> Fonctionnement :

- Dépenses : 442.770 €

- Recettes: 445.066 €

## **10. Accord d'emprunt à contracter**

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire de solliciter les organismes financiers pour l'obtention d'un prêt.

**Clôture de la séance du conseil le 31 03 2017 à 21h45**